TETHYS
Société par actions simplifiée au capital social de 161.815.380 €
Siège Social : 14, rue Royale – 75008 Paris
409 030 053 RCS Paris
965 1766

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
17 JUIL. 2008
6U303
N° DE DEPOT

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 5 JUIN 2008

COPIE CONFORME

L'an deux mille huit,
le cinq juin,
à seize heures,
au 18, rue Delabordère – 92200 Neuilly sur Seine.

Les associés de la société TETHYS se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle.

Chaque associé a été convoqué par le Directeur Général, conformément à l'article 21.1 des statuts de la Société.

Les membres de l'assemblée générale ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Madame Liliane Bettencourt préside la séance en sa qualité de Présidente.

Madame Françoise Bettencourt Meyers et Monsieur Jean-Pierre Meyers, les deux membres représentant après la Présidente, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Patrice de Maistre, Directeur Général, assume les fonctions de secrétaire.

Monsieur Pierre Coll, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, n'assiste pas à l'assemblée générale et est excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 10.787.692 actions sur les 10.787.692 en composant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée générale réunissant plus du tiers du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, conformément à l'article 25.2 des statuts de la Société.

La Présidente met à la disposition des associés :

- La copie des lettres de convocation des associés.
- La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes envoyée par lettre recommandée et l'avis de réception.

- La feuille de présence de l'assemblée générale ordinaire annuelle.
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants soumis à l'assemblée générale :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2007.
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).
- Le rapport de gestion établi par la Présidente.
- Le rapport du Conseil de Surveillance comprenant ses observations sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et son appréciation sur la conduite des affaires sociales, établi en application de l'article 17.3 des statuts de la Société.
- Le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- Le texte des projets de résolutions.

La Présidente fait observer que la présente assemblée générale a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R. 225-66 et suivants du Code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée générale, ainsi que la liste des associés.

L'assemblée générale lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite que la présente assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
- Rapport du Conseil de Surveillance établi en application de l'article 17.3 des statuts de la Société.
- Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
- Rapport spécial du commissaire aux comptes établi conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- Examen et approbation des opérations et des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et des conventions conclues au cours dudit exercice.
- Quitus à la Présidente, aux Directeurs Généraux et aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice de leurs mandats respectifs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Fixation du montant annuel des jetons de présence alloué au Conseil de Surveillance.
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance.
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance et constatation de son agrément en qualité de nouvel associé de la Société fait par la Présidente,

- Non renouvellement des mandats des commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, et nomination de commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, en remplacement,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Puis, la Présidente donne lecture de son rapport de gestion, du rapport du Conseil de Surveillance et des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par la Présidente, du rapport du Conseil de Surveillance établi en application de l'article 17. 3 des statuts de la Société et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes annuels de cet exercice (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils lui sont présentés et qui se traduisent par un résultat net comptable de 145.203.631 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que le montant des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles pratiqués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élève à 5.894 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion établi par la Présidente, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

		Montant en €
	Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007	**145.203.631**
	Auquel s'ajoute le report à nouveau pour :	*51.468.888*
	Formant un bénéfice distribuable de :	196.672.519
	- distribution de dividendes aux associés pour :	149.948.918,80

	soit un dividende par action de 13,90 € pour les 10.787.692 actions composant le capital social	
	(le dividende sera payable à compter d'une date qui sera fixée par la Présidente)	
	Le compte de report à nouveau ressortira ainsi après affectation à :	*46.723.600,20*

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Dividende
Exercice clos le 31 décembre 2006	13,90 €
Exercice clos le 31 décembre 2005	11,59 €
Exercice clos le 31 décembre 2004	13,20 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la Présidente, aux Directeurs Généraux et au Conseil de Surveillance pour leur gestion et surveillance respectives au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve dans son intégralité les termes du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce et les conventions y étant mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer à la somme de 71.000 € le montant global annuel des jetons de présence alloué au Conseil de Surveillance au titre de l'exercice en cours ouvert le 1er janvier 2008.

L'assemblée générale laisse au Conseil de Surveillance le soin de répartir librement le montant des jetons de présence entre ses membres et d'en fixer la date de mise en paiement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par la Présidente et constatant que les mandats de membre de Conseil de Surveillance de :

Madame Liliane Bettencourt,
Madame Françoise Bettencourt-Meyers,
Monsieur Jean-Pierre Meyers,

arrivent à expiration ce jour, renouvelle ces mandats pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et tenue en 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par la Présidente, décide de procéder à la nomination de Monsieur Patrice de Maistre, demeurant 2, rue de Franqueville – 75016 Paris, en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société, pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et tenue en 2014.

L'assemblée générale prend acte :

- que Monsieur Patrice de Maistre a d'ores et déjà indiqué accepter les fonctions qui lui seraient confiées, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptible d'empêcher sa nomination ou de lui interdire l'exercice de son mandat et remplir l'ensemble des conditions légales et statutaire pour l'exercer.

- que Monsieur Patrice de Maistre a été agréé en qualité d'associé de la Société par décision de la Présidente, conformément aux dispositions statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité, Madame Françoise Bettencourt – Meyers, Monsieur Jean-Pierre Meyers et la succession André Bettencourt, s'étant abstenus.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par la Présidente et pris acte de l'arrivée à son terme du mandat de commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Pierre Coll, décide de ne pas procéder au renouvellement de son mandat et de nommer en remplacement :

PricewaterhouseCoopers Audit SA
Dont le siège social est situé Crystal Park, 43 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine
Représenté par Monsieur Pierre Coll

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et tenue en 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Président et pris acte de l'arrivée à son terme du mandat de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Serge Ventura, décide de ne pas procéder au renouvellement de son mandat et de nommer en remplacement :

Monsieur Etienne Boris
Domicilié professionnellement Crystal Park, 43 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et tenue en 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *
* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

La Présidente
Madame Liliane Bettencourt

Le Secrétaire
Monsieur Patrice de Maistre

Les Scrutateurs
Madame Françoise Bettencourt Meyers
Monsieur Jean-Pierre Meyers